

Déposer votre demande en ligne, étape par étape

Ce service permet de déposer votre demande au Tribunal sans vous déplacer.

www.tal.gouv.qc.ca



Accéder au formulaire

Allez sur le www.tal.gouv.qc.ca, section « **Services en ligne** », puis cliquez sur « **Dépôt d'une demande au Tribunal** ».

Choisir comment vous voulez déposer votre demande

Vous pouvez utiliser notre formulaire de demande en ligne ou choisir de déposer un formulaire de demande en format PDF déjà rempli et signé.

Option 1 :

Soumettre une demande en ligne



Lire les instructions

Lisez attentivement les conditions relatives au dépôt d'une demande en ligne.



Saisir les informations

Suivez les instructions à l'écran pour saisir les informations relatives à votre demande. Au besoin, utilisez les bulles d'aide affichées dans le formulaire.



Joindre la liste des pièces

Vous pouvez joindre la liste des pièces au soutien de votre demande. À défaut, la liste devra être versée au dossier dans les 45 jours du dépôt de la demande.



Réviser

Relisez attentivement les informations saisies. Assurez-vous que les coordonnées de toutes les parties sont exactes.



Payer les frais et soumettre la demande

Procédez au paiement sécurisé par carte de crédit.

Option 2 :

Soumettre une demande en format PDF ou un lot de demandes en format PDF



Obtenir un formulaire de demande

Trouvez et téléchargez le formulaire approprié dans la section « Formulaires et avis » du site Web du Tribunal.



Remplir et signer

Remplissez attentivement le formulaire. Assurez-vous que les coordonnées de toutes les parties sont exactes et qu'il est signé par tous les demandeurs.



Lire les instructions

Lisez attentivement les conditions relatives au dépôt d'une demande en format PDF.



Téléverser le formulaire

Suivez les instructions à l'écran et téléverser votre formulaire de demande.



Payer les frais et soumettre la demande

Procédez au paiement sécurisé par carte de crédit.

Le format PDF doit être utilisé pour déposer :

- une demande signée par plus d'un demandeur;
- une demande conjointe (résidences privées pour aînés);

Après le dépôt

Vous recevrez par courriel un exemplaire de votre formulaire de demande, sur lequel sera apposé votre numéro de dossier. Vous devrez le notifier à l'autre partie, en joignant les pièces ou une liste des pièces qui justifient votre demande. Vous devrez ensuite déposer la preuve de cette notification et votre liste des pièces dans les 45 jours suivant le dépôt de la demande.

Suivre votre dossier

Le plumeur en ligne présente l'historique de votre dossier, de la réception de la demande jusqu'à la décision. La consultation des documents liés est aussi possible en ligne.

Votre demande en ligne

Guide pratique à l'intention de la clientèle
Août 2026

Besoin d'aide pour remplir votre demande?
tal.gouv.qc.ca/fr/nous-joindre